

JURY D'APPEL

APPEL N° 2001 / 13

Règle 30

EPREUVE : SÉLECTIVE INTERLIGUE

DATES : 5 AU 6 MAI 2001

CLUB ORGANISATEUR : CNV Aix les Bains

CLASSE : Optimist

Président du Jury : Michel DUCLOT

Appel de Mr Grégory Minier (n°voile 840) suite à une demande de réparation déposée après la course n°4.

L'appel étant conforme à l'annexe F des RCV 2001-2004 a été instruit par le Jury d'Appel .

Faits établis :

Le Président du Comité de Course confirme qu'il a vu le bateau n° 840 enfreindre la règle du pavillon noir.

Décision du Jury : BFD maintenu.

Appel :

Mr Minier fait appel au motif que c'est le Jury, placé au vent de la ligne de départ, qui l'a vu enfreindre la règle du pavillon noir et l'a disqualifié.

Par ailleurs il ne dit pas pourquoi le Jury n'a pas respecté l'annexe L2 des RCV.

Il demande " à repasser devant un jury impartial " pour savoir si cette procédure est normale.

Analyse du cas :

Le Président du Jury précise, dans ses commentaires, que lors de la course n° 4 il y a eu plusieurs rappels généraux dont un sous règle noire.

Le Comité de Course., après avoir noté sur son bateau les numéros des bateaux disqualifiés, a demandé au Jury de faire sortir les bateaux disqualifiés afin de dégager la ligne de départ et de relancer la procédure.

Lors de la demande de réparation, le Comité de Course a confirmé les faits.

Le Comité de Course a respecté la règle 30.3 ; il s'est contenté de faire sortir de la zone de course les bateaux qu'il avait pris sous règle noire. Il est regrettable que le Jury n'ait pas consigné ces faits sur la feuille de demande de réparation afin de clairement indiquer à l'appelant l'action qu'il a menée à la demande du Comité de Course. Ce faisant le jury aurait évité de laisser croire qu'il était " partial " en ayant un quelconque rôle dans la visée de la ligne de départ ce qui, bien évidemment, n'est pas le cas.

Cet oubli ne modifie en rien le fait que le bateau 840 était BFD lors du départ de la course 4.

Décision du Jury d'Appel :

La disqualification du bateau 840 à la course n° 4 est maintenue.

Fait à Paris, le 22 juin 2001

Le président du Jury d'Appel

Jacques SIMON.

Assesseurs : Annie MEYRAN, Gérard BOSSE, Jean LEMOINE.